

[Texte]

Mr. Dorin: I don't know if it's an issue for Stentor. As far as I'm concerned, there are more opportunities for meddling by the CRTC. I think we understand the issue. Let's put the amendment if we want. I'm going to vote against it; I don't care what anybody else does. Let's get on with it. I don't think we need to hear much more.

The Chairman: Mr. van Koughnett has sat with us patiently all week. A quick word, please.

Mr. van Koughnett: Thank you, Mr. Chairman. I wanted to mention that the Stentor alliance is an alliance of independent companies that do undertake their own research and development. Indeed, MPR Teletech in British Columbia is a major player. New Brunswick Tel and Centrex are major players. They protect very well their own individual interests and resist quite strongly, I personally believe, because of their own regional sensitivities, pooling of research and development in central Canada.

The Chairman: We'd like to see it all in New Brunswick; that's why I'd like to see it remain quite flexible.

Mr. MacWilliam: Well, that's my point essentially. I must disagree with you, Mr. Racine. I don't think that by inserting the term "throughout" it implies a mandate that there must be equivalent or equal research and development opportunity province by province, region by region. That's not the point whatsoever.

But the point is to give a directive, a philosophical directive, to say that when there are opportunities to spread the work around, private companies or government initiatives, for that matter, should look at using this opportunity for regional development purposes and R and D purposes in other regions that could benefit. It is certainly in the spirit of the concept of a level playing field for job opportunities throughout Canada. I don't see anything wrong with it.

The Chairman: I think we've debated it pretty well.

Mr. Fontana: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Fontana, very much for your help. We have amendment N-5 before us.

Amendment negated on division

• 1810

The Chairman: The next appropriate one, Mr. Walsh.

Mr. Walsh: N-6 deals with lines 29 and 30. Government motion G-3 deals in paragraph (d) with line 29, although line 30 is not dealt with.

The Chairman: We can leave that for G-3(4).

Mr. Walsh: On the other hand, it may be that striking out line 29 on page 4 is simply for the purpose of deleting the word "and" and it might be disregarded. So Mr. MacWilliam's motion N-6 might go forward after paragraph (c) of G-3 is done, before paragraph (e) is done, if you wish to treat them in sequence, according to lines.

[Traduction]

M. Dorin: Je ne pense pas que cela concerne Stentor. Pour ma part, je trouve que les possibilités d'ingérence du CRTC sont beaucoup plus grandes. Je pense que nous avons tous compris de quoi il retourne. Mettons l'amendement aux voix. Pour ma part, je vais voter contre; les autres feront bien ce qu'ils voudront, je m'en fiche. Finissons-en. Nous n'avons pas besoin d'en entendre davantage.

Le président: Monsieur van Koughnett nous a écouté patiemment toute la semaine. Soyez bref, je vous prie.

M. van Koughnett: Merci monsieur le président. Je voulais seulement dire que Stentor est une alliance de compagnies indépendantes qui entreprennent, chacune, leurs propres travaux de recherche et développement. En fait, la compagnie MPR Teletech de Colombie-Britannique est un participant important, ainsi que New Brunswick Tel et Centrex. Chacun sait protéger ses propres intérêts et je crois personnellement que ces entreprises sont tout à fait capables, étant donné leur sensibilité régionale, de résister à la centralisation de la recherche et du développement au Canada central.

Le président: Nous aimerions que tout se fasse au Nouveau-Brunswick; c'est pourquoi il faudrait conserver une certaine souplesse.

M. MacWilliam: Mais c'est bien ce que je dis. Je ne suis pas d'accord avec vous, monsieur Racine. Je ne crois pas qu'en ajoutant le mot «partout», on donne pour mandat de faire en sorte que les occasions de recherche et de développement soient équivalents dans chaque province et dans chaque région. Ce n'est pas du tout cela.

Il s'agit seulement de donner une directive, ou plutôt une orientation générale, de dire que lorsque des occasions se présentent de répartir le travail dans les diverses régions, les compagnies privées, ou même les gouvernements, devraient en profiter pour utiliser la R&D comme outil de développement régional. Cela est conforme à l'esprit de la politique sur l'égalité des chances pour les créations d'emplois d'un bout à l'autre du Canada. Je n'y vois rien de mal.

Le président: Je crois que nous sommes allés au fond des choses.

M. Fontana: Merci monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup de votre aide, monsieur Fontana. Nous sommes donc saisis de la proposition d'amendement N-5.

L'amendement est rejeté à la majorité

Le président: Veuillez nous lire la prochaine motion, dans l'ordre, monsieur Walsh.

M. Walsh: La motion d'amendement N-6 traite des lignes 29 et 30. La motion ministérielle G-3 traite du paragraphe d) à la ligne 29, mais ne touche pas à la ligne 30.

Le président: On peut laisser cela pour G-3(4).

M. Walsh: D'autre part, la suppression de la ligne 29 à la page 4 vise peut-être simplement à enlever le mot «et», de sorte qu'on pourrait ne pas en tenir compte. On pourrait donc entendre la motion N-6 de M. MacWilliam après avoir traité du paragraphe c) de la motion G-3 et avant le paragraphe e), si l'on veut procéder dans l'ordre.